

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 29 juillet 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 23 et 24 juillet 2020

2020 DAE 131 - Ventes au déballage - Covid 19 - Exonération des redevances dues par les organisateurs

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 juillet 2020 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une exonération des redevances d'occupation du domaine public dues par les organisateurs de ventes au déballage (activités économiques de courte durée de type brocantes, vide-greniers, marchés de producteurs,...) ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à accorder aux organisateurs de ventes au déballage (activités économiques de courte durée de type brocantes, vide-greniers, marchés de producteurs,...) une exonération des redevances d'occupation du domaine public au titre des événements organisés au cours de la période du 15 mars 2020 au 14 septembre 2020 inclus, en raison de l'épidémie liée au Covid-19.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO